

Procuration- Renouvellement complet des usagers aux conseils centraux

⚠ Nouvelles modalités de vote par procuration (issues du décret n° 2017-610 du 24 avril 2017) :

- les procurations devront être enregistrées et numérotées par l'université dès leur retrait
- vous pourrez retirer et faire enregistrer votre procuration auprès de votre composante jusqu'à la veille du scrutin (le 19 mars)
- dates et horaires à respecter : du 19 février au 18 mars 2018 de 9h30 à 12h00 // le lundi 19 mars (veille du scrutin) de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

⚠ Aucun téléchargement en ligne du formulaire ne sera possible et aucune procuration transmise par télécopie ou par voie électronique ne sera admise.

Mis à jour le 19 février 2018

<https://elections.parisnanterre.fr/usagers/procuration-renouvellement-complet-des-usagers-aux-conseils-centraux-8>